

Europe 1

Le 24 Septembre 2016

L'automne est là, les risques liés au monoxyde de carbone aussi

C'est le moment de faire contrôler vos chaudières ou chauffe-eau.

En ce premier week-end d'automne, un cri d'alarme est lancé par les pompiers. Alors que l'on va bientôt mettre en route nos appareils de chauffage, attention aux dangers du monoxyde de carbone ! Avec une centaine de victimes chaque année, sur plus de 3.000 personnes intoxiquées, c'est la première cause de mort par intoxication en France. Et ces incidents arrivent pour l'écrasante majorité entre octobre et mars... D'où cette alerte lancée par les pompiers, car c'est maintenant qu'il faut agir pour les empêcher.

Le "tueur invisible".

Une chaudière, un chauffe-eau, un radiateur défectueux : voilà les appareils le plus souvent en cause lors des intoxications au monoxyde de carbone. Ce "tueur invisible", comme l'appellent les pompiers, n'a ni d'odeur, ni couleur, ne fait pas tousser, mais peut tuer en quelques minutes. Les trois-quarts des intoxications ont lieu entre le mois d'octobre et le mois de mars, lorsqu'on actionne le plus le chauffage. Alors au moment d'entrer dans cette période critique, une campagne, en forme de "cri d'alarme", est donc lancée, explique le commandant Stéphane Boubet, pompier et chef du Centre principal de secours de Versailles.

"Même un appareil bien entretenu peut avoir un dysfonctionnement".

"C'est un cri d'alarme pour faire en sorte que chacun soit conscient de sa sécurité. Faire vérifier son chauffe-eau, sa chaudière - ses appareils de cuisson s'ils utilisent la combustion - par un technicien qualifié, tous les ans. Il vérifie l'admission de gaz, l'admission d'air. Le côté insidieux du monoxyde de carbone, c'est que même un appareil bien entretenu peut avoir un dysfonctionnement. Et la seule façon d'être alerté, c'est d'être équipé d'un détecteur de monoxyde."

Aérer son logement.

Et aujourd'hui, seuls 5% des foyers sont équipés de ce type de détecteurs, différent du détecteur obligatoire d'incendie. Autres consignes de prévention : aérer son logement, au moins 10 minutes par jour et, surtout, ne jamais obstruer les grilles de ventilation.

C'est quoi une intoxication au monoxyde de carbone ?

Les symptômes :

De nombreux cas d'intoxications au monoxyde de carbone révèlent que tandis que les victimes ont conscience qu'elles ne se sentent pas bien, elles sont désorientées et incapables de fuir en quittant le lieu de l'intoxication ou en appelant les secours. L'exposition pendant la nuit est particulièrement dangereuse puisque la victime reste endormie dans la plupart des cas.

Les effets :

Exposition légère : légers maux de tête, nausées, vomissements, fatigue. Symptômes souvent décrits comme les symptômes d'un état grippal et donc fréquemment confondus.

Exposition moyenne : violents maux de tête, somnolence, confusion, rythme cardiaque accéléré.

Exposition forte : perte de connaissance, convulsions, insuffisance cardio-pulmonaire, décès.